

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 5 du 5 mai 2017, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 17 du 10 mai 2017, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 1^{er} juin 2017, à 20h15 à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il fait part de l'excuse de Mmes Nicole Jobin, agente administrative, Stella Ribeiro Orrico, apprentie employée de commerce, et M. Josy Meyer, vice-président des assemblées.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Studer sont élus sans autre MM. Nicolas Theurillat et Charles Weber.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 29 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2017**
2. **Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016**
3. **Adopter le nouveau règlement de l'agence communale AVS**
4. **Adopter la modification du règlement communal concernant l'alimentation en eau et tarif y relatif (introduction d'une taxe de base)**
5. **Adopter la modification du règlement communal concernant les eaux usées (introduction d'une taxe de base)**
6. **Voter un emprunt de Fr. 171'000.— pour la part communale à la réalisation de la porte d'entrée « Est » sur la route de Miécourt, et donner compétence au conseil pour se procurer les fonds**
7. **Approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 100'000.— TTC, au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par emprunt**
8. **Divers**

Les règlements mentionnés sous points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2017**

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 16 mai 2017, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 30 mars 2017.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique que si un budget établi en début d'exercice consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation pécuniaire d'une entité, privée ou publique.

Pour la première fois, les comptes de la commune d'Alle dépassent les 6,7 millions de francs pour s'établir à Fr. 6'738'369.--. Le résultat final montre un excédent de produit de Fr. 27'745.--. L'exercice est qualifié de bon, attendu des dépréciations complémentaires pour un montant de plus de Fr. 379'000.--, permettant ainsi de les hausser de plus de Fr. 1'130'000.— sur quatre ans.

Parmi les grands postes influençant significativement le résultat, on peut citer les éléments suivants par rapport au compte 2015 :

- Rentrées des impôts ordinaires : + Fr. 255'785.—
- Impôts des frontaliers : - Fr. 64'718.—
- Impôts supplémentaires : - Fr. 365'965.--, fin de l'amnistie fiscale

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

- Péréquation financière : + Fr. 237'519.—
- Partages d'impôts : + Fr. 27'063.—
- Service de l'action sociale : + Fr. 98'431.—

Il s'agit de paramètres sur lesquels l'autorité communale n'a aucune emprise à court terme. Toutefois, l'accroissement de la population dû à l'attractivité du village contribuera à une amélioration des rentrées fiscales. Les charges imputables directement à l'action du conseil sont maîtrisées. La nette amélioration de nos ressources en liquide permet une latitude bienvenue dans la réalisation de certains petits travaux ponctuels.

L'emprunt consenti pour régler la facture de l'enseignement et la consolidation de plusieurs crédits ont permis un gain de plusieurs dizaines de milliers de francs d'intérêts. Ces nouveaux taux déploieront pleinement leurs effets durant le présent exercice. Ce sont les effets directs de la politique des autorités qui cherchent à maîtriser ces coûts pour permettre de réaliser les nombreux investissements qui seront présentés ces prochains mois. Mais la prudence reste de mise. Les charges du social en général sont de nature à faire s'envoler les coûts, et il siéra de trouver des solutions pour créer une compensation.

Après entérinement de l'entrée en matière. M. Studer lit, selon décision du bureau des assemblées, quelques éléments d'appréciation du rapport de révision de la fiduciaire Jean-Maurice Maitre SA.

Elle a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Elle a apprécié la manière avec laquelle ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes sont conformes et leur approbation est recommandée. La fiduciaire a apprécié les compétences de M. Loshi,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

caissier communal, dans la gestion de la comptabilité, faisant apparaître la clarté des écritures comptabilisées, et un classement approprié des pièces justificatives.

S'agissant du résultat de l'exercice 2016, l'excédent de charges théorique s'élève à Fr. 109'454.30. La capacité d'autofinancement atteint 14.01 %, elle est considérée comme moyenne à bonne. La quotité des intérêts de 3.32 % est très élevée, ce qui confirme un endettement disproportionné par rapport au revenu de la commune. La quotité de la charge financière qui atteint 7.96 % est excessive et disproportionnée par rapport au revenu. L'endettement par habitant de la commune se monte Fr. 7'075.— ; selon apurement des comptes 2015, un endettement net par habitant supérieur à Fr. 5'000.— est considéré comme très élevé.

Moyennant l'assentiment de l'assistance, M. Drilon Loshi, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, avec des illustrations graphiques présentées en vidéoprojection. Il renseigne en détail l'assistance sur les données chiffrées. Avec des produits de Fr. 6'757'760.91, le compte de fonctionnement accuse un bénéfice de Fr. 27'745.70. Les bilans s'élèvent à Fr. 16'652'462.10 au 31 décembre 2016. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 14'581'484.60, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 11'759.--).

M. le caissier présente le tableau des dépassements 2016. Les charges totalisent Fr. 3'993'112.70 et excèdent la budgétisation de Fr. 773'112.70.

Sans discussion, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels que soumis, et approuve le compte communal 2016 tel qu'élaboré et exposé.

3. Adopter le nouveau règlement de l'agence communale AVS

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

En préambule, Mme Karine Génesta, conseillère en charge du dicastère « affaires sociales, population, relations publiques, dossiers spéciaux, règlements communaux, jeunesse » et présidente de la commission communale des règlements, communique l'exigence cantonale d'adapter le règlement de l'agence communale AVS, qui date du 2 décembre 1948. Les évolutions nécessitent une actualisation, et en séance du 5 avril 2017, la commission des règlements a procédé aux modifications sur la base d'un document-type.

Après acceptation de l'entrée en matière, Mme Génesta donne lecture intégrale du projet visualisé en vidéoprojection. Plusieurs points ont été ajoutés au texte, notamment la terminologie, la compétence, l'obligation de garder le secret, la surveillance et la responsabilité de l'agence AVS.

Le délégué cantonal aux affaires communales l'a avalisé en examen préalable, et il n'a suscité aucune opposition à ce jour.

Sans objection, l'assemblée adopte le nouveau règlement de l'agence communale AVS, tel que présenté et déposé publiquement depuis vingt jours.

4. Adopter la modification du règlement communal concernant l'alimentation en eau et tarif y relatif (introduction d'une taxe de base)

Mme Karine Génesta, conseillère et présidente de la commission communale des règlements, mentionne que consécutivement à la loi cantonale sur la gestion des eaux entrée en vigueur le 1^{er} février 2016, le conseil a fixé au budget 2017 une taxe de base de Fr. 100.— pour l'eau potable. Elle permettra de répondre à la législation qui exige de la part des communes la création d'un fonds de réserve en vue du renouvellement des installations et conduites fixes. L'assemblée communale du 26 janvier 2017 l'a acceptée.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

L'exorde de Mme Génesta n'est pas contrecarré.

Mme la rapporteuse de l'Exécutif précise que cette taxe de base a été budgétisée pour 700 compteurs, soit pour un montant de Fr. 70'000.--. Elle remplacera la location annuelle du compteur d'eau qui s'élève actuellement à Fr. 30.--.

Mme Génesta lit l'ancienne et la nouvelle teneur du tarif de l'eau (émoluments périodiques), visualisées au moyen du vidéoprojecteur. La taxe de base sera prélevée pour tous les biens-fonds, privés ou publics, raccordés au réseau d'approvisionnement en eau, celle-ci est fixée chaque année par l'assemblée communale dans le cadre du budget.

Le délégué cantonal aux affaires communales a préavisé positivement cette nouvelle disposition, laquelle n'a soulevé aucune contestation.

Sans discussion, l'assemblée adopte la modification du règlement communal concernant l'alimentation en eau et tarif y relatif, telle que présentée et déposée publiquement depuis vingt jours.

5. Adopter la modification du règlement communal concernant les eaux usées (introduction d'une taxe de base)

Mme Karine Génesta, conseillère et présidente de la commission communales des règlements, indique que suite à la loi cantonale sur la gestion des eaux entrée en vigueur le 1^{er} février 2016, le conseil a fixé au budget 2017 une taxe de base de Fr. 100.— pour les eaux usées. Elle permettra de répondre à la législation qui exige de la part des communes la création d'un fonds de réserve en vue du renouvellement des installations et conduites fixes. L'assemblée communale du 26 janvier 2017 l'a acceptée.

L'exorde de Mme Génesta n'est pas contredit.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

Mme la rapporteure de l'organe exécutif précise que cette taxe de base a été budgétée au niveau de l'épuration pour 700 compteurs, soit pour un montant de Fr. 70'000.--.

Mme Génesta lit l'ancienne et la nouvelle teneur de l'article 47 (base pour le calcul des émoluments) du règlement concernant les eaux usées, visualisées en vidéoprojection. La taxe de base sera prélevée pour tous les biens-fonds, privés ou publics, raccordés au réseau des eaux usées, celle-ci est fixée année par l'assemblée communale dans le cadre du budget.

Le délégué cantonal aux affaires communales a approuvé cette nouvelle disposition en examen préalable, laquelle n'a suscité aucune objection.

Sans discussion, l'assemblée adopte la modification du règlement communal concernant les eaux usées, telle que présentée et déposée publiquement depuis vingt jours.

6. Voter un emprunt de Fr. 171'000.— pour la part communale à la réalisation de la porte d'entrée « Est » sur la route de Miécourt, et donner compétence au conseil pour se procurer les fonds

M. Hubert Farine, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics, eaux usées, plan d'aménagement local », explique que pour le projet de la porte d'entrée « Est », les études et tractations ont commencé en 2007 déjà, suite à la circulation qu'a provoquée le développement de la zone industrielle de la Fenatte à la route de Miécourt.

Après agrément de l'entrée en matière, M. le rapporteur de l'Exécutif ajoute que divers objets se sont greffés sur le projet, par exemple le passage à niveau CJ, l'éclairage, les cars postaux et surtout l'augmentation du trafic et la sécurité.

La définition de la répartition financière entre l'Etat et la commune a été difficile. M. Farine énumère quelques

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

chiffres. Finalement, le crédit communal qui est proposé se monte à Fr. 171'000.--. Le Canton sera porteur de la réalisation. Les plans du projet sont présentés en vidéoprojection.

L'époque d'exécution pourrait avoir lieu en octobre prochain. A ce jour, reste à régler l'endroit du déversement des eaux pluviales de route, lesquelles doivent être récupérées en bassin filtrant.

Sans intervention, l'assemblée vote un emprunt de Fr. 171'000.— pour la part communale à la réalisation de la porte d'entrée « Est » sur la route de Miécourt, et donne compétence au conseil pour se procurer les fonds

7. Approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 100'000.— TTC, au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par emprunt

En préambule, M. le maire Stéphane Babey explique que le projet de rénovation de la patinoire du SIDP intègre une centrale solaire photovoltaïque, sur le toit principal dans une première phase, et ultérieurement sur la toiture du deuxième champ de glace si le financement le permet. Le SIDP a étudié plusieurs projets de financement avec différents distributeurs. Les services industriels de Delémont ont été retenus.

Le toit principal pourrait accueillir une installation de production de 580'000 à 650'000 kilowattheures (kWh) d'électricité solaire chaque année, et environ 200'000 kWh pour le toit du deuxième champ de glace. L'investissement envisagé à ce stade est de Fr. 2'020'000.— TTC pour la première étape, et de Fr. 640'000.— pour le prochain volet. L'investissement est assuré par un modèle participatif, à l'exemple des services industriels de Delémont, avec recherche de financement auprès d'acteurs locaux et citoyens, tous jurassiens.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

Les recettes d'exploitation sont assurées par :

- **une vente des certificats de garanties d'origine (GO) de l'électricité renouvelable produite ; ils peuvent être acquis par tout un chacun ;**
- **une part d'autoconsommation par les installations de la patinoire, environ un tiers de l'énergie produite selon les prévisions ;**
- **une vente de l'excédent de l'électricité à l'entreprise BKW Energie.**

Outre le SIDP, Porrentruy et les communes du district garantissent, à titre volontaire, le financement de l'exploitation sur 25 ans par l'achat de GO produites par l'installation, et l'investissement initial par un prêt au SIDP, en l'occurrence Fr. 100'000.— pour la commune d'Alle.

Les prêts des collectivités ont vocation à ce stade à garantir la faisabilité de l'investissement dans le cadre du projet d'assainissement de la patinoire, considérant que les engagements des citoyens et acteurs locaux restent prioritaires dans le financement participatif de l'installation, à côté des investissements institutionnels.

Après admission de l'entrée en matière, M. Babey précise que le conseil s'est engagé à convertir le moment venu ses actuels GO en garanties d'origine solaire émanant de la patinoire du SIDP, à hauteur du montant maximum qu'il y alloue actuellement, soit un montant annuel de Fr. 6'000.— TTC. Les communes du district dans leur ensemble se sont prononcées pour la reprise des GO pour une somme globale de Fr. 80'000.--.

M. le maire détaille le financement de l'investissement de la centrale solaire qui repose sur un principe participatif. Le SIDP a défini, à des conditions fixées, que les souscripteurs peuvent être des privés, des collectivités ou institutions publiques / parapubliques. Plusieurs communes du district ont déjà annoncé leur volonté, à ce

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

jour, de garantir un montant cumulé de Fr. 1'430'000.— d'investissement.

Pour la commune d'Alle, un emprunt ne sera certainement pas nécessaire pour financer le montant de Fr. 100'000.--. Le niveau de liquidité actuel et à moyen terme nous permet une dispense. Néanmoins, il serait peut-être pertinent de choisir un prêt d'une durée plus courte (exemple 10 à 15 ans) et de suivre attentivement l'évolution des taux. Dans tous les cas, la commune mettra tout en œuvre pour que l'opération soit pécuniairement neutre en garantissant un taux moyen égal à 2.25 % sur l'ensemble de la période, soit 25 ans.

La réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire correspond pleinement à la volonté politique de la commune en matière de développement des énergies renouvelables. Le projet permet également de mettre en place un financement participatif et citoyen d'une installation de production d'énergie renouvelable, et de renforcer les coopérations en la matière entre les communes d'Ajoie et du Clos du Doubs, et la commune de Delémont par ses services industriels.

Le conseil communal recommande l'acceptation de ce prêt tel que mentionné à l'ordre du jour.

Sans question, l'assemblée approuve un prêt d'un montant maximal de Fr. 100'000.— TTC, au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par emprunt si nécessaire.

8. Divers

La parole n'est pas demandée. M. le président clôt les délibérations à 21 heures en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 1^{er} juin 2017

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 1^{er} juin 2017.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 14 août 2017 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est concomitamment publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.